

Le Directeur Général de l'ARS d'Occitanie

à

Madame la Préfète du Tarn

Objet : Avis sanitaire sur des mesures visant à enrayer la progression de l'épidémie de Covid-19

Madame la Préfète,

Vous avez sollicité l'avis de l'Agence Régionale de Santé Occitanie concernant la situation épidémiologique liée à la circulation de la COVID-19 dans le département du Tarn et le maintien des mesures visant à enrayer la progression de cette épidémie.

Les données épidémiologiques communiquées par Santé Publique France montrent que **sur la période du 18 au 24 décembre 2021**, le taux d'incidence dans le Tarn est de **482,3** pour 100 000 habitants (en augmentation de 195% par rapport à la période du 18 au 24 novembre) et dépasse donc très largement le seuil de vigilance de 50 pour 100 000 habitants.

Les taux d'incidence par classe d'âge sont tous très supérieurs au seuil de vigilance :

- la classe d'âge [0 ;10 ans[a un taux d'incidence de **464,5** pour 100 000 habitants ;
- la classe d'âge [10 ;20 ans[avec un taux d'incidence de **575,6** pour 100 000 habitants ;
- la classe d'âge [20 ;30 ans[avec un taux d'incidence de **931,2** pour 100 000 habitants ;
- la classe d'âge [30 ;45[, avec un taux d'incidence de **780,5** pour 100 000 habitants ;
- la classe d'âge [45 ;65[avec un taux d'incidence de **433,2** pour 100 000 habitants ;
- la classe d'âge 65 et + avec un taux d'incidence de **158,0** pour 100 000 habitants ;
- la classe d'âge [45 ;65[avec un taux d'incidence de **124,8** pour 100 000 habitants ;

Les taux d'incidence les plus élevés sont observés dans les classes d'âge [20 ;30 ans[, [30 ;45[, et [10 ;20 ans[.

Sur cette même période, le taux d'incidence tous âges confondus est supérieur à 100 pour 100 000 habitants sur toutes les EPCI du Tarn.

Les 5 communauté de communes avec les taux d'incidence le plus élevé sont les suivantes :

- la communauté de communes Tarn-Agout (**865,6** pour 100 000 habitants),
- la communauté de communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron (**821,3** pour 100 000 habitants).

habitants),

- la communauté de communes du Cordais et du Causse (**737,3** pour 100 000 habitants),
- la communauté de communes du Laurécois et du Pays d'Agout (**600,9** pour 100 000 habitants),
- la communauté d'agglomérations de Gaillac-Graulhet (**538,2** pour 100 000 habitants),

Le taux d'incidence pour les personnes âgées de 65 ans et plus est supérieur à 100 pour 100 000 habitants sur 14 EPCI. Les 5 communautés de communes avec les taux d'incidence les plus élevés sur cette classe d'âge sont les suivantes :

- la communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois (**353,1** pour 100 000 habitants),
- la communauté de communes Tarn-Agout (**279,8** pour 100 000 habitants),
- la communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc (**273,0** pour 100 000 habitants),
- la communauté de communes Centre-Tarn (**266,6** pour 100 000 habitants),
- la communauté de communes - Sidobre Vals et Plateaux (**253,1** pour 100 000 habitants),

Le 27 décembre, 90% des lits de réanimation étaient occupés dans les établissements de santé du Tarn. 67% de ces lits étaient occupés par des patients hospitalisés pour cause de COVID-19.

Au total, 17 personnes ont été hospitalisées dans le Tarn pour cause de COVID-19 : 12 en réanimation, 2 en soins intensifs et 3 en soins continus.

Par ailleurs, au 12 décembre, 74,7 % des Tarnais avaient un schéma vaccinal complet (données de l'Assurance Maladie sur le site <https://datavaccin-covid.ameli.fr>). Le taux de couverture vaccinale dans le département doit donc être encore amélioré pour aboutir à une protection optimale de la population Tarnaise.

En conséquence, au regard des données mentionnées ci-dessus et des indicateurs épidémiologiques de Santé Publique France qui confirment une dégradation de la situation dans le Tarn pour la période du 18 au 24 décembre 2021, les mesures de protection sanitaire visant à prévenir tout comportement de nature à augmenter ou à favoriser les risques de contagion, en particulier dans l'espace public, restent nécessaires et adaptées.

Ces mesures contribuent à lutter contre la propagation de la COVID-19 et à favoriser le contrôle de ses effets en termes de mortalité évitable et de saturation du système de soins.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes sincères salutations.

Albi, le 27 décembre 2021

Pour le Directeur Général de l'ARS,
par délégation,
Le Directeur Départemental du Tarn,


Abderrahim HAMMOU-KADDOUR